

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DE RUES ET
D'AMÉNAGEMENT D'ARTÈRES COMMERCIALES – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en des travaux de réfections majeures de rues et d'aménagement d'artères commerciales relevant à la fois des compétences d'agglomération et des autres compétences de la Ville. Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle ou le transport actif, de mesures d'atténuation de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que d'intégration d'œuvres d'art et autres travaux connexes.

2. Le projet peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire relevant des compétences de la Ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 340 000 \$.

TOTAL : 1 340 000 \$

Annexe préparée le 15 janvier 2026 par :

Virgile Lautier, directeur de section
Coordination des projets intégrés d'aménagement et de
mobilité
Service de la planification, de l'aménagement
et de l'environnement